

SARL A NOSTE M&P

SARL au capital de 4 000 €

Siège social : 37 Route de Poussignac 47700 POUSSIGNAC

Immatriculée au RCS de Agen sous le numéro 910 330 810 00011

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE MODIFICATION

D'OBJET SOCIAL EN DATE DU 10 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix avril à 14 heures,

Au siège social,

Les associés de la société à responsabilité limitée A NOSTE M&P au capital de 4 000 €, divisé en 400 parts sociales de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation écrite de la gérante.

Sont présents :

- Madame Maëlle GUILLOT, propriétaire de 200 parts sociales et gérante de la société
- Monsieur Pierre GUILLOT, propriétaire de 200 parts sociales

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame Maëlle GUILLOT, préside l'assemblée en sa qualité de Gérante de la société.

La gérante de la société rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

gl GM

1^{ère} Résolution

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social

- de

« La gestion de Chambres d'hôtes, de tables d'hôtes sans vente de boissons alcoolisées, la location de gîte meublé »

à

« - Exploitation de Chambres d'hôtes, de tables d'hôtes avec la possibilité de vente de boissons alcoolisées, la location de gîte meublé,

- La location de salle »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article 1 - Objet social

La Société a pour objet social :

- Exploitation de Chambres d'hôtes, de tables d'hôtes avec la possibilité de vente de boissons alcoolisées, la location de gîte meublé.
- Location de salles.

La Société a pour objet plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GL GN

3^{ème} Résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la gérante déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 3 exemplaires originaux,

À Poussignac, le 10 avril 2023

Signature

Maëlle GUILLOT



Pierre GUILLOT

